



Nous portons à votre connaissance le courrier de l'Entente FO, CFE-CGC et CFTC que nous avons adressé ce-jour à la Direction, concernant une potentielle remise en cause du télétravail.

Toulouse, le 05 mai 2026

Madame Sadika HOUARI
Directrice Ressources Humaines
AIRBUS Commercial Aircraft France

Madame la Directrice des ressources humaines,

Nos organisations syndicales, FO, CFE-CGC et CFTC, sont actuellement vivement interpellées par de nombreux salariés. Ces derniers nous rapportent avoir été informés par leurs lignes managériales d'une volonté de la Direction de réduire le télétravail à un jour par semaine.

L'Entente FO, CFE-CGC, CFTC tient à exprimer sa profonde incompréhension face à de telles communications.

Nous vous demandons donc de bien vouloir clarifier ce qui pourrait conduire à une décision aussi soudaine qu'unilatérale, alors qu'à ce stade, aucun élément objectif ne semble en justifier la nécessité.

Depuis la signature de l'accord groupe télétravail au printemps 2024, sa mise en œuvre au sein de l'UES Commercial a été largement plébiscitée, tant par les salariés que par le management. Cet équilibre, fruit d'un dialogue social construit, a largement démontré sa pertinence opérationnelle et sociale. Pour l'Entente, la gestion du télétravail doit rester une affaire de bon sens, dans le strict respect des règles établies par cet accord.

Nous vous rappelons qu'un accord majoritaire engage l'entreprise. Il ne saurait être remis en cause dans ses modalités d'application sans concertation préalable avec les partenaires sociaux. À défaut, c'est la qualité même du dialogue social, ainsi que la confiance des collaborateurs, qui s'en trouveraient lourdement fragilisées.

En outre, une telle marche arrière ferait abstraction de plusieurs réalités concrètes et incontournables du terrain :

- **Les capacités d'accueil** : Le développement du *flex office* et de l'Environnement de Travail Hybride (Hybrid Working), associés à une réduction des surfaces, rendent tout simplement impossible le retour simultané de tous les salariés sur site.
- **La saturation des infrastructures** : Les difficultés croissantes de stationnement sur les sites toulousains, sans oublier les fortes tensions d'accueil dans nos restaurants d'entreprise.

Face aux inquiétudes légitimes des salariés, l'Entente FO, CFE-CGC, CFTC demande à ce que les intentions réelles de la Direction sur ce sujet soient clarifiées dans les plus brefs délais.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour FO :
Bertrand MENDEZ
Délégué Syndical Central FO
AIRBUS Commercial Aircraft

Pour la CFE-CGC :
Guillaume BONNET
Délégué Syndical Central
CFE-CGC
AIRBUS Commercial Aircraft

Pour la CFTC :
Sophie GUERIN
Délégué Syndical Central
CFTC
AIRBUS Commercial Aircraft